



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 25 AU 29 JANVIER 2021

LA COMMISSION EUROPÉENNE (DG TAXUD) NOUS INFORME QUE LES PRODUCTIONS ULTRAMARINES COUVRANT MOINS DE 5%, OU PLUS DE 90%, DES BESOINS LOCAUX POURRONT FINALEMENT BIEN BÉNÉFICIER DES EXONÉRATIONS D'OCTROI DE MER :

Dans le cadre des négociations sur le renouvellement de la Décision du Conseil qui autorise les exonérations d'octroi de mer pour les productions locales des DOM, EURODOM a été informé du projet de la Commission européenne d'introduire un principe d'exclusion du bénéfice des différentiels d'octroi de mer pour les productions locales satisfaisant moins de 5% ou plus de 90% de la demande locale. Ce projet constituait évidemment un danger considérable pour nos territoires.

Dans un courrier qui nous a été adressé le 26 janvier dernier, la Direction générale de la fiscalité de la Commission européenne (DG TAXUD) nous a informés que le principe finalement retenu n'était plus celui d'une exclusion des codes concernés, mais simplement celui d'une instruction renforcée.

Cela consiste en réalité à inscrire dans la Décision une pratique existante depuis 2014 : il est fréquent que la Commission européenne, lors des négociations sur le dispositif ou lors du rapport à mi-parcours, demande des pièces justificatives supplémentaires afin de justifier les surcoûts de certains codes, en fonction du positionnement de la production locale sur le marché.

Il s'agit donc d'une première étape importante dans les négociations qui se déroulent actuellement à Bruxelles sur le renouvellement des exonérations de la taxe d'octroi de mer.

Cette étape a été franchie grâce à une mobilisation collective des parlementaires, des exécutifs régionaux et des acteurs socio-économiques des Outre-mer.

Toutefois, il est désormais nécessaire de s'assurer que les autres directions générales de la Commission, notamment la Direction générale en charge de la concurrence (DG COMP), n'imposeront pas de conditions supplémentaires à ce qui a été proposé par la DG TAXUD. Effectivement, une fois la Décision adoptée par le Conseil de l'UE, la DG COMP, au titre de sa compétence en matière d'aides d'État, est chargée d'instruire une seconde fois le régime d'aides qui sera notifié par la France.

Nous engageons parallèlement un travail de vérification des codes figurant dans les annexes de la proposition de Décision, afin de nous assurer que l'ensemble des demandes formulées par les professionnels y figure bien.

Dans son message, la Commission a également indiqué que le seuil d'assujettissement à l'octroi de mer sera relevé à 550 000 euros de chiffre d'affaires. Elle a confirmé en outre qu'elle serait en mesure de tenir le délai du 30 juin pour l'adoption de la Décision.

LA PRÉSIDENTE PORTUGAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE SOUTIEN LE MAINTIEN DU BUDGET DU POSEI LORS DE LA PRÉSENTATION DE SES PRIORITÉS EN MATIÈRE AGRICOLE À LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN :

La ministre portugaise de l'Agriculture, Maria do Céu Antunes, a présenté les priorités de la Présidence portugaise en Commission de l'agriculture (COM AGRI) du Parlement européen mardi 26 janvier.

La ministre a indiqué qu'elle souhaitait le redressement et le verdissement du secteur agricole de l'Union européenne, ainsi que sa numérisation. Ce secteur devra être l'un des piliers de la neutralité carbone de l'UE.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Présidence du Conseil vise :

- L'aboutissement des négociations sur la réforme de la PAC ;
- L'adoption d'un plan d'action pour l'agriculture biologique ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie « Farm to Fork ».

S'agissant de la PAC, la ministre a clairement indiqué vouloir finaliser les négociations d'ici la fin du mandat du Portugal, en juin 2021. En effet, elle a rappelé que les négociations durent depuis près de trois ans, en raison de la mise en place d'une période transitoire, et a appelé le Parlement européen à se rallier à cet objectif.

Sur la scène internationale, la Présidence souhaite placer l'UE au centre des questions de développement durable, d'alimentation et de bonnes pratiques agricoles. Cet important agenda de l'UE devra être présenté lors du Sommet pour la biodiversité des Nations-Unies, prévu en mai 2021.

À la suite de cette présentation, un échange sous forme de questions/réponses a eu lieu avec les députés européens membres de la COM AGRI.

Les rapporteurs sur les textes de la PAC, dont notamment Herbert Dorfmann (Italie/PPE), Éric Andrieu (France/S&D) et Ulrike Müller (Allemagne/Renew), ont soulevé la différence d'ambition importante entre le mandat du Parlement européen et celui du Conseil. Tous ont appelé ce dernier à accepter les compromis afin de faire avancer les discussions sur ce sujet vital pour les agriculteurs européens.

Par ailleurs, au cours de cet échange, le député européen Álvaro Amaro (Portugal/PPE) a souligné la nécessité pour la ministre de se pencher sur la question du programme POSEI pour la période 2023-2027.

À cette dernière remarque, la ministre a répondu : « *Nous sommes d'avis que les RUP doivent être traitées de façon bien particulière. Souvent l'agriculture est la seule activité économique dans ces régions donc il faut des réponses bien spécifiques pour les RUP. Durant les discussions qui ont lieu dans le contexte du CFP, c'est vrai qu'il a été clair qu'il va falloir préparer un budget en conséquence. Et nous allons continuer de nous battre pour qu'en 2023 le budget pour ces régions soit maintenu. Pendant les deux ans de transition, il faudra trouver une solution politique pour la prochaine période budgétaire.* »

LA COMMISSION DE LA PÊCHE DU PARLEMENT EUROPÉEN A ADOPTÉ LA PLUPART DES AMENDEMENTS DE COMPROMIS SUR LE RÈGLEMENT « CONTRÔLE » :

Le lundi 25 janvier, les membres de la Commission de la pêche du Parlement européen (COM PECH) ont adopté 25 des 26 amendements de compromis sur le règlement relatif au contrôle des pêches.

En raison du nombre important d'amendements et de l'intensité des débats en commission parlementaire, la COM PECH s'exprimera de nouveau la semaine prochaine sur d'autres amendements, pour lesquels aucun compromis n'a été trouvé.

Le rapport devrait être adopté le vendredi 5 février pour ensuite être examiné en séance plénière du Parlement européen.

Parmi les amendements adoptés figurent :

- L'obligation de géolocalisation automatique préalable aux opérations de débarquement (compromis 4) ;
- L'instauration du journal de bord électronique (compromis 6) ;
- L'autorisation pour un État membre de déterminer le document établissant les quantités et lieux de captures, document que la Commission européenne doit approuver avant mise en application (compromis 11) ;
- Les obligations de traçabilité des marchandises à chaque étape de production, de transformation et de distribution de manière digitale (compromis 16) ;
- La mise en place d'un registre des infractions (compromis 21) ;
- Les mesures de préventions contre les pratiques de pêche INN, permettant à la Commission européenne d'introduire ou de suspendre des tarifs douaniers préférentiels dans le secteur de la pêche à un pays partenaire non-coopérant (compromis 23) ;
- Les mesures de sanctions qu'un État membre peut imposer envers une personne coupable d'infraction grave (compromis 24) ;
- Les certificats de capture (compromis 26).

Les députés européens ont néanmoins rejeté l'amendement imposant aux navires d'au moins 12 mètres d'installer des caméras de surveillance embarquées CCTV dans le but de veiller au bon respect des obligations de débarquement.

Vous trouverez les résultats complets de ce vote au lien suivant :
<https://drive.google.com/file/d/10dNImpxtAN3XAWUdQuwkCtnlwDV1P1uP/view?usp=sharing>

LES COMMISSIONS « AGRI » ET « ENVI » DU PARLEMENT EUROPÉEN DÉBATTENT SUR LA STRATÉGIE « DE LA FERME A LA TABLE » :

Les Commissions de l'agriculture et du développement rural (COM AGRI) et de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (COM ENVI) du Parlement européen ont tenu une réunion conjointe le 25 janvier dernier pour débattre de leur rapport commun concernant la stratégie « De la ferme à la table » (Farm to fork), publié le 17 décembre 2020.

La rapporteure de la COM ENVI, Anja Hazekamp (Pays-Bas/GUE), après avoir pointé du doigt les effets négatifs de l'agriculture sur l'environnement, a rappelé que l'objectif de cette stratégie était d'arrêter toute subvention européenne à l'agriculture intensive et industrielle.

Globalement, les eurodéputés s'accordent sur la nécessité de réduire l'utilisation des pesticides. Mais leurs avis divergent sur les objectifs à atteindre : quand Mazaly Aguilar (ECR) estime qu'une réduction de 50% est irréaliste, Asger Christensen (Renew) considère que les agriculteurs pourraient réduire leur utilisation des pesticides de 80% grâce aux nouvelles technologies.

Les élus ont également critiqué les déséquilibres causés par la politique commerciale de l'Union européenne, qui permet d'importer des produits alimentaires ne respectant pas les normes imposées aux agriculteurs européens.

Ils ont estimé que l'UE se doit d'accompagner les agriculteurs dans leur transition écologique, qui se verrait facilitée grâce à la recherche permettant de développer de nouvelles méthodes d'agriculture et d'élevage (comme la technique Crispr-Cas9 pour les plantes).

De nombreux parlementaires ont insisté sur l'importance d'un étiquetage européen en particulier sur l'origine des produits. Tous, cependant, ne considèrent pas que l'affichage du "nutri-score" soit nécessaire.

Enfin, les eurodéputés s'accordent pour souligner l'importance d'accroître la souveraineté alimentaire européenne.

De leur côté, les représentants de la Commission européenne ont déclaré qu'une étude d'impact serait menée sur la stratégie « De la ferme à la table » et sur les futures propositions législatives.

La Commission dit également travailler aux options possibles concernant l'étiquetage des produits. Enfin, elle assure qu'elle contactera ses partenaires internationaux pour établir un système mondial plus durable.

Le rapport est disponible en cliquant [ici](#).

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES POURSUIVENT LEURS TRAVAUX POUR DÉFINIR LES PRIORITÉS CONCERNANT LA POLITIQUE COMMERCIALE :

Le 25 janvier, lors d'une réunion informelle des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, les ministres se sont montrés partagés sur les effets sur l'agriculture des accords de commerce et de libre-échange, en cours de négociation ou en vigueur, avec certains pays tiers.

Lors de cette réunion, le commissaire à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, a salué le récent accord finalisé entre l'UE et le Royaume-Uni. Il s'est aussi exprimé concernant l'accord avec le Mercosur et indique qu'après négociation, « *nous pensons avoir trouvé des zones d'atterrissage acceptables pour les secteurs agricoles sensibles* ».

Il souligne aussi que l'accord de libre-échange avec le Mexique est un excellent résultat pour l'agroalimentaire et les Indications géographiques européennes. Lors de la réunion, il a également été indiqué que les négociations avec le Chili, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Indonésie se poursuivront en 2021.

Par ailleurs, le 27 janvier, lors d'une réunion de la Commission du commerce international (COM INTA) au Parlement européen, le ministre des affaires étrangères portugais, Augusto Santos Silva, est intervenu sur les priorités de la présidence portugaise dans le domaine de la politique commerciale internationale. Il estime que l'UE ne peut pas être totalement dépendante sur certains produits et appelle à un renforcement de l'autonomie stratégique tout en souhaitant que l'Europe reste « *ouverte sur le monde* ».

S'agissant des relations commerciales de l'UE avec les pays d'Amérique latine, le ministre portugais souhaite que la finalisation de l'accord avec le Mexique se fasse sous la présidence portugaise du Conseil. Il souhaite également accélérer les négociations avec le Chili et avancer sur la finalisation de l'accord avec le Mercosur.

Sur l'accord Mercosur, il souligne son importance stratégique, géopolitique et économique fondamentale pour l'Union européenne. Le ministre Augusto Santos Silva appelle à ce que l'Union européenne progresse sur ce dossier pour rester crédible sur les négociations avec d'autres partenaires.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 1^{er} AU 5 FÉVRIER 2021

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 01/02	<p style="text-align: center;">Commission Pêche (PECH)</p> <p style="text-align: center;"><i>Décharge 2019 : Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Une nouvelle approche de la stratégie maritime pour la région atlantique</i></p> <p style="text-align: center;">Commission du développement régional (REGI)</p> <p style="text-align: center;"><i>Échange de vues avec Nelson de Souza, ministre de la planification, président en exercice du Conseil de l'Union européenne, sur les priorités de la présidence portugaise</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, et de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et leur protection</i></p>		<p style="text-align: center;">Conseil de l'UE Comité Spécial Agriculture (CSA)</p> <p style="text-align: center;"><i>Paquet "réforme de la PAC post-2020"</i></p> <p style="text-align: center;"><i>a) Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC Compte rendu sur les résultats du dernier trilogue Échange de vues</i></p> <p style="text-align: center;"><i>b) Règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC Compte rendu sur les résultats du dernier trilogue</i></p> <p style="text-align: center;"><i>c) Règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits agricoles Compte rendu sur les résultats du dernier trilogue</i></p>	
Mardi 02/02	<p>Commission Agriculture (AGRI)</p>			

Mercredi 03/02			Conseil de l'UE COREPER I	
Judi 04/02	Commission du Commerce International (INTA) <i>Réunion conjointe AFET/INTA</i> Commission Agriculture (AGRI)			
Vendredi 05/02	Commission Pêche (PECH)			